

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL471

présenté par

M. Gumbs, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« son annexe »

les mots :

« ses annexes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.